

MAPA MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE POUR L'OPERATION DE TRANSFORMATION DU TERRAIN DE FOOTBALL EN SYNTHETIQUE

1.1.4. Actes portant délégations des assemblées délibérantes à l'exécutif en matière de commande publique

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique et ses articles L. 2123-1 et R2122-3 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables,

Vu la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 200 000 € H.T;

Considérant la proposition du Bureau Alpes Contrôles pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'opération de transformation du terrain de football en synthétique fixant une rémunération globale et forfaitaire à 1 600 € HT ;

Considérant l'intérêt de confier la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé au Bureau Alpes Contrôles en charge également de la même mission pour l'opération de complexe intercommunal sportif et culturel, dont le chantier est voisin de celui du stade de football ;

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'opération de transformation du terrain de football en synthétique pour un montant total hors taxe de 1 600 € HT à BUREAU ALPES CONTRÔLES, domicilié à ANNECY-LE-VIEUX (74940)

Article 2 : dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal


Article 3 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Esery, le 20 juin 2022

Le Maire,



Lucas PUGIN